

MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL
2020-12-07

PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'AlbanéL tenue à huis clos par voie de visioconférence, le lundi 7 décembre 2020 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller
Jason Turner, conseiller

Chacune des personnes présentes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par visioconférence : madame Stéphanie Marceau, CPA, CA, directrice générale.

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Madame Stéphanie Marceau fait fonction de secrétaire-trésorière.

20-248

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé par décret depuis le mois de mars;

CONSIDÉRANT le dernier décret numéro 1272-2020 du 2 décembre 2020 qui prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 9 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE, par l'adoption d'arrêtés, le ministre a également pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Acceptation de la liste des comptes de novembre 2020
 - 5.2 Rapport des revenus de novembre 2020
 - 5.3 Nomination du maire suppléant
 - 5.4 Fixation des dates des séances ordinaires pour l'année 2021
 - 5.5 Liste des comptes dus envers la Municipalité
 - 5.6 Programme d'aide à l'entreprise – Demande de trois entreprises
 - 5.7 Avis de motion – Adoption du Règlement d'emprunt n° 20-260 pour les travaux sur la rue de l'Église
 - 5.8 Dépôt et présentation – Projet de Règlement d'emprunt n° 20-260 pour les travaux sur la rue de l'Église
 - 5.9 OMH Maria-Chapdelaine – Budget 2020 révisé
6. **TRANSPORTS**
 - 6.1 Adoption du Règlement n° 20-258 régissant le stationnement sur les terrains de l'OMH Maria-Chapdelaine (SQ 20-08)
 - 6.2 Acceptation de la soumission pour l'achat d'un conteneur
7. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1 Avis de motion – Adoption du Règlement n° 20-261 concernant les animaux (SQ 20-04)
 - 7.2 Dépôt et présentation – Projet de Règlement n° 20-261 concernant les animaux (SQ 20-04)
8. **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment pour novembre 2020
 - 8.2 COMBEQ – Adhésion 2020
 - 8.3 Dérogation mineure – Demande de la succession Gilles Bolduc
 - 8.4 CPTAQ – Demande de madame Linda Lévesque
9. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1 CITQ – Délégation d'autorité Chalets Camping municipal Albanel

- 9.2 CITQ – Délégation d'autorité Chalets Camping municipal Albanel-2
- 9.3 Fonds de la ruralité 2020 – Engagement des fonds subsistants
- 10. **DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**
 - 10.1 Demandes de dons et commandites pour décembre 2020
- 11. **RÉSOLUTIONS**
 - 11.1 Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur GEANT – Budget 2021
 - 11.2 Résidence au Parc agroforestier – Déclaration et engagement
 - 11.3 Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale – Projet *Municipalités alliées contre la violence conjugale*
- 12. **FORMATIONS**
- 13. **INFORMATION**
- 14. **INVITATIONS**
- 15. **CORRESPONDANCE**
 - 15.1 Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean – Rapport annuel 2019
 - 15.2 La maison de la famille Paresemble – Appel à la mobilisation pour les tout-petits
 - 15.3 Collectif petite enfance – Sensibilisation à la situation des tout-petits dans le cadre de *La grande semaine des tout-petits*
- 16. **SUIVI DES COMITÉS**
- 17. **AUTRES SUJETS**
- 18. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

20-249

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
 APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

20-250

3. **EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
 APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020.

20-251

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 tel que présenté aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJETÉES

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **261 574,19 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Stéphanie Marceau, CPA, CA
Directrice générale

5. **ADMINISTRATION**

20-252

5.1 **ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE NOVEMBRE 2020**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de novembre 2020 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	65 464,78 \$
Comptes payés	147 503,07 \$
Salaires nets octobre 2020 + REER novembre	48 606,34 \$
Total :	261 574,19 \$

5.2 **RAPPORT DES REVENUS DE NOVEMBRE 2020**

Le rapport des revenus pour le mois de novembre 2020, d'une somme de **32 190,52 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par la directrice générale.

20-253

5.3 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant comme prévu à l'article 116 du *Code municipal du Québec*,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel nomme monsieur Dave Plourde, conseiller au siège numéro 5, à titre de maire suppléant pour les mois de janvier, février et mars 2021.

Le maire suppléant est mandaté avec tous les pouvoirs qui lui sont dévolus, à siéger aux assemblées de la MRC de Maria-Chapdelaine en remplacement de la mairesse actuelle, lors de vacances ou autres.

20-254

5.4 FIXATION DES DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le calendrier ci-après, relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021. Ces séances débuteront à 19 h 30 et se tiendront les :

Dates des séances publiques 2021	
Lundi 11 janvier	Lundi 1 ^{er} février
Lundi 1 ^{er} mars	Lundi 5 avril
Lundi 3 mai	Lundi 7 juin
Lundi 5 juillet	Lundi 9 août
Mardi 7 septembre	Lundi 4 octobre
Lundi 15 novembre	Lundi 6 décembre

Lorsque la séance ordinaire du conseil municipal survient lors d'un jour férié, celle-ci sera reportée au mardi.

5.5 LISTE DES COMPTES DUS ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Le dépôt devant le conseil la liste des comptes dus envers la municipalité est reporté à une séance ultérieure.

20-255

5.6 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTREPRISE – DEMANDES DE TROIS ENTREPRISES

ATTENDU QUE les entreprises Services mécaniques Sylvain Lavoie inc., Les douceurs de Mulâne et Développement Aînés Familles Territoire d'Albanel (Villa de la Gaieté), ont présenté une demande d'aide financière dans le cadre de notre Politique d'intervention en matière de développement économique;

ATTENDU QU'une seule de ces demandes a fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Comité d'aide à l'entreprise;

ATTENDU QUE deux demandes, ne répondant pas aux critères établis, ont été refusées;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement de la subvention suivante sur présentation des pièces justificatives comme recommandé par notre comité d'aide à l'entreprise :

Entreprise	Somme autorisée
Développement Aînés Familles Territoire d'Albanel (Villa de la Gaieté)	8 400 \$

5.7 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 20-260 POUR LES TRAVAUX SUR LA RUE DE L'ÉGLISE

Un avis de motion est, par la présente, donné par Dave Plourde, conseiller, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il proposera l'adoption du Règlement d'emprunt n° 20-260, **avec absence de lecture**, décrétant une dépense de 1 238 519 \$ et un emprunt de 1 238 519 \$ pour des travaux de remplacement de conduites d'égout sanitaire et d'eau potable et pour l'aménagement d'une piste cyclopédestre sur la rue de l'Église.

5.8 DÉPÔT ET PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 20-260 POUR LES TRAVAUX SUR LA RUE DE L'ÉGLISE

Monsieur Dave Plourde, conseiller, dépose au conseil et présente à l'assemblée le projet de Règlement d'emprunt n° 20-260 décrétant une dépense de 1 238 519 \$ et un emprunt de 1 238 519 \$ pour des travaux de remplacement de conduites d'égout sanitaire et d'eau potable et pour l'aménagement d'une piste cyclopédestre sur la rue de l'Église.

Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure. Il mentionne également que le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

20-256

5.9 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) MARIA-CHAPDELAINE – BUDGET 2020 RÉVISÉ

ATTENDU QUE le budget 2020 de l'Office municipal d'habitation de Maria-Chapdelaine et le versement de la contribution municipale ont été approuvés par le conseil dans sa résolution n° 20-008, adoptée à la séance ordinaire du 13 janvier 2020;

ATTENDU QU'une révision du budget 2020, émise en date du 23 novembre 2020, met en lumière un déficit ne causant aucune augmentation de la participation municipale annuelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte le budget révisé de l'OMH Maria-Chapdelaine tel que présenté aux membres du conseil.

6. TRANSPORTS

20-257

6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 20-258 RÉGISSANT LE STATIONNEMENT SUR LES TERRAINS DE L'OMH MARIA-CHAPDELAINE (SQ 20-08)

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro SQ 17-01 concernant la circulation et le stationnement applicable par la Sûreté du Québec, adopté dans le cadre du processus d'harmonisation de la réglementation applicable par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine, exclut les dispositions relatives au stationnement sur les terrains où sont situés les immeubles locatifs de l'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 79 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM), la Municipalité d'Albanel peut, par règlement, et après avoir obtenu le consentement du propriétaire, régir le stationnement sur les aires privées;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 147 du *Code de procédure pénale*, la Municipalité peut désigner toute personne aux fins de donner des constats d'infraction;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 81 de la LCM, la personne désignée par la Municipalité, pour appliquer la présente réglementation peut, en cas de travaux d'entretien ou dans les autres cas que la Municipalité détermine par règlement, déplacer un véhicule ou le faire déplacer et le remiser aux frais de son propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine (OMHMC) est propriétaire ou gestionnaire, au nom de la Société d'habitation du Québec (SHQ), des édifices situés dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter le présent règlement afin de faciliter la gestion du stationnement sur les terrains où sont situés les immeubles locatifs de l'OMHMC;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 novembre 2020 et que la présentation et le dépôt du projet de Règlement numéro 20-258 (SQ 20-08) ont été faits en même temps que l'avis de motion;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte un règlement, portant le numéro 20-258 (SQ 20-08) régissant le stationnement sur les terrains de l'Office municipal d'habitation Maria-Chapdelaine.

20-258

6.2 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UN CONTENEUR

ATTENDU QUE la Municipalité a besoin d'espace de rangement supplémentaire au garage municipal;

ATTENDU QUE le Directeur général adjoint aux travaux publics a procédé de gré à gré avec un fournisseur pour l'achat d'un conteneur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la soumission de l'entreprise Excavation Dolbeau inc. pour l'achat d'un conteneur au coût de 3 700 \$ avant les taxes.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 20-261 CONCERNANT LES ANIMAUX (SQ 20-04)

Un avis de motion est, par la présente, donné par Stéphane Bonneau, conseiller, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il proposera l'adoption du Règlement n° 20-261 (SQ 20-08), **avec absence de lecture**, concernant les animaux.

7.2 DÉPÔT ET PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 20-261 CONCERNANT LES ANIMAUX (SQ 20-04)

Monsieur Stéphane Bonneau, conseiller, dépose au conseil et présente à l'assemblée le projet de Règlement n° 20-261 (SQ 20-08) concernant les animaux.

Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure. Il mentionne également que le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT DE NOVEMBRE 2020

Le rapport de l'inspecteur pour le mois de novembre fait état de :

Nature des demandes	Nombre	Total \$
Permis de rénovation	2	16 000 \$
Permis de coupe de bois	1	
Recherche pour certificat de localisation	1	
Permis pour remblai	1	

20-259

8.2 CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ) – ADHÉSION 2020

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte le versement d'une somme de 380 \$ plus les taxes, pour le renouvellement de son adhésion à la COMBEQ pour l'année 2020.

20-260

8.3 DÉROGATION MINEURE – DEMANDE DE LA SUCCESSION GILLES BOLDUK

CONSIDÉRANT QUE la succession Gilles Bolduc présente une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande aurait pour effet que le garage, situé au 148 de la rue Industrielle, reste implanté sur la ligne latérale gauche alors que notre Règlement de zonage n° 11-158 exige une marge de 1 mètre;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la construction dudit garage, le règlement en vigueur n'exigeait qu'une marge 2 pieds;

CONSIDÉRANT QUE la non-conformité à notre règlement ne cause pas de préjudice au voisinage;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la dérogation mineure de la succession Gilles Bolduc et autorise que le garage de la propriété du 148 de la rue Industrielle demeure implanté sur la ligne latérale gauche alors que notre Règlement de zonage n° 11-158 exige une marge latérale de 1 mètre et que le règlement en vigueur lors de la construction exigeait une marge de 2 pieds.

20-261

8.4 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) – DEMANDE DE MADAME LINDA LÉVESQUE

ATTENDU QU'une demande est adressée à la CPTAQ par madame Linda Lévesque afin d'obtenir l'inclusion à la zone agricole du lot 5 156 284;

ATTENDU QUE le rapport de notre inspecteur en bâtiment indique que la demande est conforme à la réglementation de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel appuie la demande de madame Linda Lévesque afin qu'elle obtienne l'inclusion en zone agricole du lot 5 156 284 du cadastre du Québec.

9. LOISIRS ET CULTURE

20-262

9.1 CORPORATION DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE DU QUÉBEC (CITQ) – DÉLÉGATION D'AUTORITÉ CHALETS CAMPING MUNICIPAL ALBANEL

ATTENDU QUE la CITQ demande qu'un représentant pour la municipalité soit désigné aux fins de discussion auprès de celle-ci pour tout sujet relatif à l'établissement d'hébergement touristique Chalets Camping municipal Albanel;

ATTENDU QUE la CITQ se réserve le droit de ne faire affaire qu'avec le représentant désigné pour des questions d'administration et de classification de cette unité si elle le juge à propos;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la nomination de madame Stéphanie Marceau, directrice générale, à titre de représentante de la Municipalité d'Albanel, propriétaire du Camping municipal d'Albanel, auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec.

20-263

**9.2 CORPORATION DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE DU QUÉBEC (CITQ) –
DÉLÉGATION D'AUTORITÉ CHALETS CAMPING MUNICIPAL ALBANEL-2**

ATTENDU QUE la CITQ demande qu'un représentant pour la municipalité soit désigné aux fins de discussion auprès de celle-ci pour tout sujet relatif à l'établissement d'hébergement touristique Chalets Camping municipal Albanel-2;

ATTENDU QUE la CITQ se réserve le droit de ne faire affaire qu'avec le représentant désigné pour des questions d'administration et de classification de cette unité si elle le juge à propos;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la nomination de madame Stéphanie Marceau, directrice générale, à titre de représentante de la Municipalité d'Albanel, propriétaire du Camping municipal d'Albanel, auprès de la Corporation de l'industrie touristique du Québec.

20-264

9.3 FONDS DE LA RURALITÉ 2020 – ENGAGEMENT DES FONDS SUBSISTANTS

ATTENDU QUE plusieurs projets sont présentés chaque année au Fonds de la ruralité;

ATTENDU QUE les fonds n'ont pas tous été attribués et que certains subsistent pour l'année 2020;

ATTENDU QUE le rôle de la Municipalité est d'octroyer lesdits montants aux différents organismes dont les projets ont été sélectionnés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel octroie le montant demandé pour le projet suivant :

ORGANISME	PROJET	MONTANT
Association des sportifs	Réalisation de pistes pour le fatbike	2 950 \$
Total (sur 12 200 \$) :		2 950 \$

Le conseil municipal autorise, après approbation de la coordonnatrice des loisirs, le versement de la subvention à la suite de la remise du rapport final et des factures de leur projet.

10. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS

20-265

10.1 DEMANDES DE DONS ET COMMANDITES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reçoit plusieurs demandes de dons et commandites chaque mois qu'il est plus simple de les regrouper pour fins d'analyse et de présentation;

POUR CETTE RAISON,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement d'un don à l'organisme suivant :

Centre de Ressources pour Hommes Optimum SLSTJ	100 \$
Total	100 \$

11. RÉSOLUTIONS

20-266

11.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU SECTEUR GEANT – BUDGET 2021

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte, par cette résolution, le budget 2021 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur GEANT d'un montant de 944 000 \$ avec un apport municipal incendie de 158 649 \$ et un apport en sécurité civile de 1 960,36 \$.

11.2 RÉSIDENCE AU PARC AGROFORESTIER – DÉCLARATION ET ENGAGEMENT

ATTENDU QUE le lot 5 156 822 du cadastre du Québec est situé dans la zone 68AF du plan de zonage de la Municipalité d'Albanel;

ATTENDU QUE sur ce lot, aucun bâtiment utilisé à des fins résidentielles ne peut y être implanté, la superficie étant insuffisante;

ATTENDU QUE le 9 novembre 2017, a été délivré un permis portant le numéro 134-17 pour la construction d'un bâtiment pour fins d'usage conforme à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE le bâtiment construit sur ledit lot est actuellement occupé à des fins résidentielles par la mère du propriétaire de ce lot;

ATTENDU QU'aucune plainte écrite formelle n'a été déposée à la municipalité;

ATTENDU QU'à la suite d'une rencontre avec le propriétaire du bâtiment pour l'informer de la situation, celui-ci a requis la tolérance de la Municipalité pour une période raisonnable;

ATTENDU QUE la Municipalité, dans un objectif de règlement à l'amiable de ce dossier et pour minimiser les frais, consent à tolérer l'occupation à des fins résidentielles pour une période raisonnable, soit jusqu'à ce que la mère du propriétaire du lot cesse d'habiter ledit bâtiment;

ATTENDU QU'il est prévu que la tolérance de la Municipalité pour l'occupation à des fins résidentielles du 55, rue Auguste-Néron, à Albanel, cessera à la réception d'une plainte écrite d'un contribuable de la municipalité;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel consent à tolérer l'usage résidentiel du bâtiment situé au 55, rue Auguste-Néron, à Albanel, pour une période raisonnable, aux conditions suivantes :

- Aucune plainte écrite ne devra être déposée à la municipalité pour un usage résidentiel dudit bâtiment;
- Le propriétaire du lot sur lequel est implanté ledit bâtiment accepte de signer le document « Déclaration et engagement » joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- La tolérance de la Municipalité ne prendra effet qu'à compter de l'adoption de la présente résolution et la signature par le propriétaire du lot 5 156 826 du cadastre du Québec du document « Déclaration et engagement » joint à la présente.

20-268

11.3 REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE – PROJET MUNICIPALITÉS ALLIÉES CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité proclame Albanel *Municipalité alliée contre la violence conjugale*.

12. FORMATIONS

13. INFORMATION

14. INVITATIONS

15. CORRESPONDANCE

15.1 Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) – Rapport annuel 2019

15.2 La maison de la famille Parensemble – Appel à la mobilisation pour les tout-petits

15.3 Collectif petite enfance (CPE) – Sensibilisation à la situation des tout-petits dans le cadre de *La grande semaine des tout-petits*

16. SUIVI DES COMITÉS

Les élus municipaux informent l'assemblée des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance. Les sujets discutés portent notamment sur :

- La rencontre du comité de l'Association des sportifs dont les pistes sont en cours de préparation et la création des pistes de fat bike;
- La rencontre de la régie GEANT pour l'acceptation du budget 2021 et le dépôt du rapport annuel pour 2020;
- La séance pour l'adoption du budget de la MRC de Maria-Chapdelaine et la hausse des quotes-parts pour les services.

17. AUTRES SUJETS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos par visioconférence et en raison du fait qu'aucune question n'a été envoyée au conseil par voie électronique, aucune question ne fut posée.

20-269

19. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER

QUE la séance soit levée à 20 h 30.

Fait et passé à Albanel en ce septième jour de décembre 2020.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, directrice générale